

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 13 novembre 2017

Suite à une convocation du 06 novembre 2017 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 13 novembre 2017 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Pascal DOYEN, Hélène DESQUIENS.

**Absents excusés:** Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Claude GENTY, Benoit BASSAC donne pouvoir à Michel DOYEN

**Absent :** Samuel PATÉ.

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

**Public :** Dominique BARRAULT

## Ordre du Jour

Avant de suivre l'ordre du jour, le Maire tient à remercier celles et ceux qui ont contribué à l'organisation de la cérémonie et du repas du 11 novembre.

Le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention pour voyage scolaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Le Lycée de Sézanne propose un voyage scolaire dans les Vosges pour un montant de 139 € par élève. Un Marcillon est concerné: Frédéric BEUFFE.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (une abstention) de verser une participation de 50 € pour ce voyage.

### **2. VOTE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEZANNE SUD OUEST MARNAIS (CSSOM)**

Les nouveaux statuts de la CCSSOM sont adoptés à l'unanimité. Ils sont consultables sur le site internet de la Commune ou à la mairie aux heures d'ouverture.

### **3. APPROBATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX : RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).**

Le régime indemnitaire des employés communaux est modifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Le Maire propose, après acceptation du Centre de Gestion, de maintenir le régime actuel. Le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 abstention).

### **4. RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL**

Le contrat d'assurance du personnel actuel arrive à échéance au 31 décembre. Le Maire propose de le renouveler pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **5. DECISION MODIFICATIVE : ACHAT DE DECORATIONS DE NOEL**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des crédits budgétaires à hauteur de 4 000 € pour l'achat de décorations de Noël.

## **6. CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TRANSMISSION DES ACTES DEMATERIALISES**

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, il convient de changer d'opérateur pour la transmission des actes dématérialisés (délibérations, arrêtés...) pour le même coût. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

### **ZONE REVITALISATION RURALE (ZRR)**

Le Maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, notre Commune n'est plus classée « Zone de Revitalisation Rurale ».

Ceci a une incidence sur l'indemnité qui nous est versée pour l'Agence Postale Communale (- 127 €/mois).

### **BARRIERE QUAI DE SEINE**

La barrière du quai de Seine devrait être réparée d'ici fin novembre.

### **ACHAT MICRO-ONDES SALLE DES FETES**

Le Maire précise qu'un micro-ondes a été acheté pour équiper la cuisine de la salle des fêtes.

### **VŒUX DU MAIRE 2018**

Dans un souci d'économie, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas organiser la cérémonie des vœux du Maire, en 2018. Celui-ci refuse à l'unanimité.

### **REPAS DES AINES 2018**

Une exposition commémorant le centenaire de l'armistice de 1918 étant organisée, à la salle des fêtes du 8 au 12 novembre 2018, la date du repas des anciens doit être décalée.

Le Conseil Municipal retient le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Plusieurs Marcillons ont suggéré d'offrir aux aînés soit le repas, soit le colis. Le Maire et le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaitent conserver la tradition du colis et du repas.

### **DEPART DU SOUS-PREFET**

Le Maire annonce que le Sous-Préfet d'Epernay, Monsieur Patrick NAUDIN, a quitté ses fonctions le 31 octobre. Il n'est pas remplacé pour l'instant.

### **REUNION SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours)**

Le Maire précise qu'il a assisté, le 16 octobre, à une réunion du SDIS. Un site internet a été créé afin de recenser tous les points de défense incendie des villages. La carte établie précise que Marcilly sur Seine est correctement pourvue.

### **ISOLATION A 1 €**

Le Maire met en garde la population quant aux démarches abusives concernant cette campagne d'isolation. Toute demande doit être faite à la COMAL (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) comme il était précisé sur le dépliant distribué. Cet organisme ne fait aucun démarchage, ni par téléphone, ni en porte à porte.

## FAX

Suite à une modernisation de l'installation téléphonique de la mairie, le fax a été supprimé.

## TAILLE DES TILLEULS

La taille des tilleuls interviendra à compter du 14 novembre.

## Tour de table

Valérie MAYEUX informe que l'exposition photos du week-end du 21 et 22 octobre 2017 a réuni 13 participants : merci à eux. Les tableaux sont encore visibles dans la vitrine de la maison des associations jusqu'aux fêtes. Une seconde édition sera programmée afin de vérifier que l'idée de partager les beautés des jardins de Marcilly non visibles de la rue continue de plaire.

Bernard PLEAU précise que le fossé situé derrière l'aire de jeux des enfants doit être épuré.

Jean-Claude LACAUGIRAUD demande quand aura lieu l'abattage de certains peupliers situés sur l'espace de la plage et près de la station d'épuration. Michel DOYEN lui précise que cette opération devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

Dominique BARRAULT souhaite que le passage clouté situé route de Sézanne, à la hauteur de la rue de la Grille, soit remis en état. Le Maire précise qu'en 2017 il a procédé de la sécurisation de la RD 51. Des travaux pourront être effectués en 2018 sur la RD 50.

La séance est levée à 21 h 50

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

